

## Valoris conseil: Un nouveau cabinet de consulting

• L'enseigne promet des gains substantiels en coût et en efficacité

UN nouveau cabinet de consulting vient de voir le jour, Valoris conseil. Sa prestation touche à tous les aspects de l'entreprise. Valoris conseil dépêche des équipes expérimentées au sein de l'entreprise à mi-temps, sous forme de contrat à durée déterminée et à tarif fixe mensuel. Ceci présuppose la définition d'un plan d'action avec l'encadrement au client durant deux journées de réflexion et de diagnostic. Afin de desserrer les freins potentiels à la culture du changement dans l'entreprise,

un expert en ressources humaines, mandaté par Valoris, fournit aux consultants le plan et les outils de communication interne pour la réalisation des actions programmées.

Lorsque le client est approché pour la première fois, Valoris commence par instaurer au sein de l'encadrement un environnement de confiance multilatéral (jeux de rôle, règles de conduite de brainstorming) avant de définir les domaines de compétence considérés comme critiques dans l'entreprise. La phase de



«Le consultant est présent dans les rouages opérationnels afin de prévenir les risques de rupture de l'équilibre», précise Amine Jamaï, consultant associé (l'Ph. Bzioutat)

diagnostic, qui vient juste après, permet de sonder les attentes des collaborateurs de l'entreprise et d'élaborer des recommandations à l'attention de la direction générale.

Sa démarche présente plusieurs avantages. D'abord, l'entreprise peut gérer ses charges de consulting puisque c'est elle qui paye le consultant mensuellement ou au prorata. "Notre démarche permet à une entreprise de

profiter d'une prestation ciblée, avec un coût identifié et qui plus est compétitif par rapport au marché du conseil structuré", souligne Amine Jamaï, consultant associé.

Ensuite, le consultant sera présent dans les rouages opérationnels afin de prévenir les risques de rupture de l'équilibre social tout en garantissant la concrétisation des actions arrêtées. Dernier avantage: la création d'un lien juridique même ponctuel entre l'entreprise et le consultant, ce qui permet de les rapprocher en termes de confiance et d'esprit de partenariat. □

Morad El KHEZZARI